

Je ne vois donc aucune raison, monsieur l'Orateur, pour que nous entrions dans de longues discussions à ce sujet. Nous avons droit de contrôler nos ressources naturelles. Les deux partis se sont renvoyé la balle à ce sujet, dans le passé, et c'est le temps pour le Gouvernement actuel, avec le concours des progressistes, de lancer cette balle dans le filet afin que nous ayons enfin nos droits, que nous soyons dans la Confédération sur le même pied que les provinces sœurs. Un de nos honorables amis disait cette après-midi que notre position était celle d'une colonie. Je ne crois pas qu'il ait exagéré, mais il est temps que nous jouissions des mêmes privilèges que les autres provinces. L'on a naturellement argué que les Canadiens en général payaient pour ces ressources. Mais comment? Les £300,000 ainsi payées ont été empruntées en Angleterre, et le peuple canadien tout entier est devenu responsable de l'emprunt. Cependant, monsieur l'Orateur, nous trouvons, examen fait, que les droits accordés à la compagnie de la baie d'Hudson ont été accordés par la Couronne britannique, et que lorsque ces £300,000 eurent été payés, la compagnie céda ses droits à la Couronne britannique qui, à son tour, les transféra au Canada. Lors de la colonisation du Nord-Ouest, lorsque les provinces furent créées, il était entendu que ces provinces jouiraient des mêmes privilèges qui si elles étaient entrées dans la Confédération en 1867. Mais la loi de l'Amérique britannique du Nord fut modifiée, et je pense, monsieur l'Orateur, que si l'on en appelait à la plus haute cour du pays, l'on verrait que cette modification est *ultra vires*. Quoiqu'il en soit, nous de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, croyons que nous avons droit à ces terres; que nous devrions pouvoir jouir des privilèges accordés aux autres dans des circonstances semblables. Lorsque les limites de l'Ontario furent prolongées, l'on n'entendit pas dire parmi le peuple que nous, canadiens, avions quelque intérêt dans ces terres. Lorsque l'on prolongea les limites de la province de Québec jusqu'à la baie James, personne dans le Dominion n'a protesté en faveur des droits que nous pouvions avoir dans ces terres. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, vu leur position isolée et leur incapacité de se procurer d'autres terres, auront peut-être à venir demander au Parlement un nouvel arrangement financier; mais nous prétendons, monsieur l'Orateur, que cette question n'a rien à faire avec le retour aux

[M. Lewis.]

provinces du Nord-Ouest de leurs ressources naturelles.

Il s'agit d'une question constitutionnelle. Nous prétendons avoir le droit de jouir de nos ressources naturelles sous le régime de la constitution. La question d'accorder une plus forte subvention au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse est absolument différente. De plus, je tiens à le déclarer, du moins au nom de la province de la Saskatchewan, nous ne serons pas satisfaits purement et simplement de la restitution de nos ressources naturelles; nous voulons plus que cela. Des millions et des millions d'acres de nos terres ont été exploitées et livrées aux mains des spéculateurs. Nous exigeons donc que le Gouvernement fédéral nous rende compte de ces terres qui ont été utilisées pour des fins absolument fédérales. Après déduction faite des frais d'administration, le solde des sommes perçues devra être remise aux propriétaires légitimes. Telle est l'attitude que nous prenons en toute cette affaire.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je désire ajouter quelques observations sur la question des chemins de fer. Je suis d'avis que le peuple canadien doit posséder les chemins de fer nationaux et avoir la haute main sur leur exploitation. Je prétends de plus que cette question doit être absolument exclue du domaine de la politique. Je ne vois pas de raison au monde qui puisse empêcher les chemins de fer de fournir de gros revenus au trésor fédéral du moment qu'ils seront exploités sous la direction d'administrateurs habiles et pratiques. Et à ce propos, j'énoncerai une proposition qui paraîtra peut-être un peu radicale aux yeux de certaines gens. Cependant, la voici: tous ces chemins de fer ont été acquis à un prix exagérés; il est donc impossible d'espérer que l'entreprise soit profitable, à raison de cette capitalisation anormale. Le temps est donc venu, à mon avis, de faire une nouvelle estimation de la valeur de nos voies ferrées en nous basant sur des principes d'affaires. Nous pourrions peut-être, s'il y a lieu, mettre au compte de notre dette nationale les sommes qu'ont été versées en sus de la valeur marchande raisonnable de ces voies ferrées. Mais que l'on se garde bien d'imposer à ces chemins de fer ce fardeau ou de le faire porter par le cultivateur de l'Ouest, où les distances sont plus longues et les tarifs de transport plus élevés. Faites plutôt procéder à une nouvelle estimation de la valeur de nos chemins de fer nationaux; consolidez-les en un immense réseau dont vous confierez l'administration à un administrateur exercé,